



BARRAGE

Janvier 2010

Association d'usagers agréée pour la protection de l'environnement membre de Limousin Nature Environnement

2000 - 2010

BARRAGE : 10 ans déjà ! Bon anniversaire...

... et bonne année à tous !

Un bilan dont on peut être fier

Vous êtes nombreux à nous avoir fait confiance et ensemble, nous avons obtenu, arraché des résultats, parfois malgré les réticences d'institutions, Préfecture, DRIRE, de la municipalité du Palais ou de l'Agglomération de Limoges... mais le nombre des Palaisiens engagés a eu raison des plus récalcitrants.

Que de chemin parcouru depuis notre première bataille pour le retour en régie municipale de l'eau !

☺ L'EAU : nous sommes la seule commune de l'agglomération à avoir quitté la SAUR ; la présence d'une association comme BARRAGE (qui n'existe pas ailleurs) a bien été déterminante pour convaincre les élus... Depuis 2002, l'eau au Palais est moins chère que dans les autres villes de l'agglomération hors Limoges (de 25%) et son prix n'a pas bougé depuis ...

☺ VALDI : l'usine de retraitement des matériaux issus de la pétrochimie installée rue M Bastié a pollué en envoyant dans l'air 16 fois la norme autorisée de dioxyde de soufre (produit toxique), et en dépassant largement les normes de bruit. Il a fallu l'arrivée de BARRAGE à la Commission de Contrôle et Surveillance de l'usine, où siégeaient pourtant dès sa création élus et DRIRE, pour obtenir l'installation de systèmes de filtres adéquats, ainsi que la prise de vraies mesures contre le bruit .

☺ LE RUISSEAU du PALAIS : totalement pollué, notamment par les rejets de la décharge de CGEP. Réhabilitée en 2001, à la grande satisfaction des administrations, cette décharge continuait cependant de déverser son lot de produits de mort dans le ruisseau (arsenic, nickel, cuivre...). 5 ans de bataille pour que la préfecture prenne une mise en demeure vis à vis de Péchiney et que de réelles mesures soient mises en place... idem avec

IMERYS qui rejetait tous ses déchets dans le ruisseau.

☺ Une autre décharge de la CGEP a été découverte derrière la ferme du Poueix : CGEP vient de racheter les terrains et va commencer à dépolluer ce site...

☺ La décharge BTP du Mas-Levrault est enfin contrôlée par la DRIRE.

☺ L'INCINERATEUR de Limoges Métropole : pendant 20 ans une simple commission locale (CLI) nommée par l'exploitant a contrôlé le fonctionnement de l'incinérateur . BARRAGE a obtenu que cette commission soit remplacée par une vraie CLIS (Commission Locale d'information et de Surveillance nommée par le Préfet) . Cette CLIS – dont BARRAGE fait partie - s'est réunie il y a un an et nous avons constaté que l'incinérateur n'apportait pas, dans son fonctionnement actuel, toutes les garanties pour les Palaisiens.

☺ La LGV Limoges Poitiers : c'est BARRAGE qui a dévoilé ce projet aberrant, ruineux et particulièrement destructeur pour le Palais ; rien ne devait être divulgué avant la fin totale des études et l'enquête publique fin 2010, une fois que tout aurait été bouclé...

☺ FCP : à notre demande, une étude de la pollution des sols a été menée sur une zone de 2,2 km autour de l'usine . COVED, SOLIC-TOTAL, DECHARGE municipale des maisonnettes, PRIMAGAZ des Bardys , WATTELEZ, Antenne de téléphonie mobile... autant de problèmes qui ont demandé la mobilisation de l'association, alors nous pensons qu'il faut continuer ! Avec vous? Nous l'espérons!

La direction de Barrage

Nous vous invitons à l'Assemblée Générale de Barrage

vendredi 29 janvier 2010 à 20h

Salle Simone Signoret - Rue M Bastié - Le Palais sur Vienne

Bilans et perspectives – pot de l'amitié

VALDI compte rendu de la CLIS

Extraits du Procès verbal de la dernière CLIS, paru en Novembre 2009

⊗ **Incidents en 2009** : même si dans la dernière période les incidents ont été moins nombreux, la direction de l'usine minimise toujours les faits, par exemple en avril, les habitants du quartier des Rivailles avaient constaté une forte fumée noire s'échappant de l'usine, pendant plusieurs heures et s'étendant jusqu'à Rilhac-Rancon . Valdi reconnaît l'accident sur un filtre, Barrage a fait remarquer que pendant toute la durée de l'accident, nous n'avons pas pu joindre un responsable sur place, ni avoir une quelconque information sur la nocivité ou non du nuage . C'est inquiétant et les riverains doivent rester vigilants.

☺ **Améliorations constatées:**

- augmentation du nombre de thermocouples pour surveiller l'usure interne des briques du four
- mise en place de chariots électriques (moins de rejets et de bruits)
- stockage dans un hangar des matériaux qui émettaient de la poussière

⊗ **Problèmes constatés: Rejets dans l'air ambiant .**

LIMAIR, lors des contrôles annuels effectués en juin pour FCP et décembre pour VALDI constate différents rejets dans l'air ambiant ; pour Valdi, chaque four respecte les normes (donc, c'est satisfaisant) mais ce sont des couches (métaux et dioxines) qui se rajoutent années après années ... difficile d'en déterminer la source :VALDI, FCP ou l'incinérateur? Ou les trois ? La vigilance vis à vis de chacune des trois installations pour faire baisser les rejets est toujours de mise car l'accumulation des couches peut entraîner chez les plus faibles des problèmes de santé .

VALDI : le 2ème four, où en sommes- nous ?

L'installation du 2ème four (four à Arc): repoussé il y a maintenant un an et demi, avec un avis défavorable du commissaire enquêteur suite à une vigoureuse action de BARRAGE, le projet revient à l'ordre du jour. Un expert nommé par le Préfet vient de rendre son avis: il en ressort que «Valdi met en place la meilleure technique disponible pour évaluer les risques et les impacts possibles »... « les concentrations de rejets, de poussières et de dioxines seront parfaitement dans les normes »... « tout accident sera confiné dans les limites de l'entreprise ». Quant à l'impact sanitaire pour la population riveraine, il est « acceptable »
BARRAGE a fait remarquer à la CLIS que l'expert faisait une analyse du four neuf en prenant seulement en compte les déclarations de bonnes intentions de VALDI sur le futur fonctionnement du four. En aucun cas l'expert ne répond à la seule question que posent les riverains : Dans une zone urbaine où il existe déjà une pollution industrielle, peut-on accepter de rajouter, même aux normes, une couche de pollution supplémentaire ?

Pour BARRAGE : la réponse est NON !

FCP: diagnostic des sols autour du site FCP/VALDI

A force de réclamer une étude des sols, BARRAGE a obtenu qu'un arrêté préfectoral oblige la CGEP (FCP) à réaliser une étude des sols autour du site dans un rayon d'environ 2,5km. Trois zones elliptiques ont été définies sur un rayon de 0,5km à 2,5 km. Des échantillons ont été prélevés en milieu naturel (forêts), agricole et urbain (habitations, potagers), environ 200, réalisés fin février 2009, et analysés en laboratoire pour rechercher dans les sols des métaux ayant été rejetés par la CGEP : cadmium, cuivre, nickel, plomb et des dioxines-furannes.

La zone autour de l'usine est bien sûr la plus impactée, notamment par le cuivre mais aussi par les dioxines ; si les quantités mesurées sont inférieures aux normes, les dioxines ayant un phénomène cumulatif, il est important de ne pas augmenter la couche...

Remarques sur l'étude:

FCP a joué la transparence : BARRAGE a été associé avant les prélèvements (explication de la méthodologie employée) et après, pour la présentation des résultats. Ceux ci sont à votre disposition sur notre site ...(sinon, écrire à Barrage)

Pour le cuivre, les concentrations dépassent le niveau des sols ordinaires dans la 1ère ellipse autour de l'usine sans toutefois présenter, au vu des "normes admises", un risque déterminé. Les dioxines présentes aussi dans l'ellipse 1 sont inférieures aux "normes de déclenchement d'investigation", elles sont le résultat des trois sources de pollutions: incinérateur, VALDI et FCP, qu'il faut arriver à faire diminuer.

Un regret: nous avons demandé lors de la CLIS VALDI une étude des sols portant sur tous les rejets, et qui ne soit pas, bien sûr, seulement payée par FCP...

VALDI racheté par ERAMET

Qui est ERAMET ?

C'est un groupe français qui emploie environ 15 000 personnes dans plus de 20 pays sur les cinq continents et détient des positions mondiales de premier plan dans chacune de ses activités : nickel, manganèse, alliages, chimie, pétrochimie, traitement des piles... coté en Bourse.

Contrôlée majoritairement par la famille Rothschild, la société a été créée au 19ème siècle pour exploiter des mines de nickel en Nouvelle-Calédonie (où elle occupe un rôle de 1er plan pour la pollution ...)

Le groupe se fixe pour 2010 une progression de sa rentabilité qui passe par une réduction des coûts et des mesures sociales sur les sites (arrêts partiels...)

Dans le communiqué de presse du 11décembre 2009 annonçant l'achat de Valdi, ERAMET précise : « cette acquisition permet au Groupe de prendre pied dans le recyclage des piles, marché dont la croissance sera soutenue par l'évolution de la législation européenne et le développement de véhicules électriques. Leader européen pour la valorisation des piles alcalines et salines, VALDI est également présente sur le marché du recyclage des piles industrielles » .

VALDI 2010 : quel avenir?

Avec ERAMET, un danger de plus ?

Le brûlage des piles : VALDI depuis des années a organisé dans l'immense hangar proche de la route un stockage de piles sur plusieurs niveaux (certainement des milliers de tonnes arrivant de toute l'Europe et au delà). L'objectif est-il, après le tri et le broyage, de brûler les piles pour en récupérer les différents composants ? Avec l'installation du four à Arc, ce serait hélas! possible.

Personne ne peut garantir le contenu des piles et donc la non toxicité des futures émissions de fumées.

Il est évident qu' ERAMET est intéressé par ce nouveau four ...

Le directeur de Valdi pense que le rachat de l'entreprise par un grand groupe international est une chance pour Le Palais. Nous, **nous craignons que les bénéficiés des actionnaires passent avant les emplois et le bien être des Palaisiens...**

INCINERATEUR : Attention danger

La 2ème réunion de la CLIS était prévue en Novembre 2009, elle est maintenant annoncée pour début 2010 (pourquoi ce retard ?)

⊗ Les problèmes qui se posent:

Alors que les besoins pour Limoges Métropole sont de 50 000 t. de déchets à brûler par an, pourquoi avoir porté la capacité de l'incinérateur à 110 000t.? Véolia qui gère l'incinérateur veut le rentabiliser et recherche des ordures à brûler hors Agglo, mais ce sont des ordures non triées. Comme il n'y a aucun contrôle à l'entrée et que les filtres installés correspondent à une poubelle d'ordures triées type, **personne ne peut garantir la non nocivité des rejets de l'incinérateur de Limoges, ce qui est rejeté étant fonction de ce qui est brûlé!**

La loi du 20 sept 2002 est-elle respectée? Elle précise,

Article 7 :

Caractéristiques des déchets admis

"L'arrêté préfectoral d'autorisation énumère de manière explicite les catégories de déchets qui peuvent être traités"

Article 8:

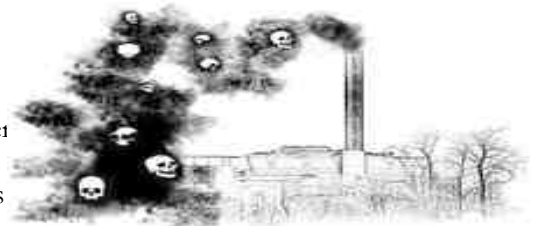
Livraison et réception des déchets

L'exploitant de l'installation d'incinération... prend toutes les précautions...nécessaires en ce qui concerne la réception des déchets dans le but de prévenir... les effets négatifs sur l'environnement, en particulier la pollution de l'air, du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines, ainsi que les odeurs, le bruit et les risques directs pour la santé des personnes.

Quelles précautions sont prises à la réception : aucune!

A la
prochaine
CLIS

Qui est sous le nuage champignon des rejets ? Beaubreuil, Ester, Rilhac et Le Palais



Exiger le respect de la loi !

- tout ce qui arrive à l'incinérateur doit faire l'objet d'un tri individuel à la source ; seules les villes de l'Agglo le font (2 poubelles)
- il faut un tri complémentaire à l'entrée de l'incinérateur ; nous avons eu l'occasion de visiter des installations de tri mécanique à l'entrée d'incinérateurs, cela permet d'avoir 30 à 40% d'ordures en moins (métaux, compost...)

Réduire le volume des ordures

ménagères, c'est aussi revoir le **système de paiement** ; tout le monde est d'accord : le paiement lié à la surface des habitations (payé avec le foncier) est injuste.

En Corrèze, on commence à examiner le système de paiement au poids, les premières études laissent entrevoir 20 à 40% de diminution des ordures ménagères. L'ADEME pousse à la mise en place de ce système en faisant la démonstration que tout le monde y gagne, ce qui élimine le risque d'incivisme craint par certains élus frileux ...

Yvan Tricart

Témoignage d'un riverain: Après les fêtes de Noël et comme cadeau de nouvel an, j'ai constaté de nouveau un fort panache noir s'échappant de l'incinérateur. Tous les jours, anxieusement, je lève les yeux et, depuis des mois je vois les cheminées très souvent cracher une fumée épaisse et noire traduisant le fait qu'il est en by-pass (sans filtres en activité). Par exemple le 7 Août après des fumées noires pendant plusieurs heures, il y a eu un son comparable à un réacteur pendant très longtemps, signe probable d'un gros problème sur le site. Le 27 août, grosses fumées et retombées de particules sur 1 km . Idem fin novembre et décembre 2009... Je me réjouis de ne pas avoir fait de potager et, sincèrement je plains les personnes qui en ont car, bonjour les dioxines et métaux lourds atmosphériques qui entrent dans la chaîne alimentaire et causeront à plus ou moins longue échéance des désordres de la santé.

Christian Salesse

Sté Primagaz des Bardys.

Dernièrement a eu lieu le 1^{er} CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) BARRAGE y représente les riverains. Son but : la surveillance et le respect des normes de cet établissement en matière de sécurité et de préventions liées à ses activités. C'est un site classé SEVESO avec toutes les mesures de protection et de sécurité qui s'y rattachent. Nous avons été passablement surpris de constater l'esprit de confiance qui semble régner dans cette instance : les relations entre l'administration, les services de l'état, l'industriel, les collectivités paraissent satisfaisantes. Nous avons pu noter de nombreux points de convergence en termes de sécurité et de volonté de réduction des risques. Un nouveau plan de prévention des risques technologiques va être élaboré, permettant de limiter l'exposition des populations aux effets des phénomènes dangereux susceptibles de survenir sur le site.

Un seul point (mais de taille) nous interpelle : l'abandon pratiquement définitif de l'approvisionnement par le rail, pour diverses raisons. A l'heure du Grenelle de l'environnement et vu les installations existantes, nous avons du mal à comprendre de tels choix que nous désapprouvons. Nous ferons tout pour faire changer cette orientation. A suivre...

JPCauffier

Une interrogation cependant : pourquoi un CLIC et pas une CLIS ?

Antenne de téléphone

Et si Barrage avait eu raison ?

L'Agence française de sécurité sanitaire (Afsset) après un an de travaux (balayant 3500 études et de nombreuses auditions) a publié un rapport opérant un virage à 180° en notant que 11% des études mettent en évidence des effets biologiques et cliniques incontestables suite à une méthodologie rigoureuse .

Elle propose trois mesures :

- 1) étiquetage des portables en fonction de leur nocivité
- 2) cartographie des zones où il y a de fortes émissions
- 3) limitation du niveau d'émission des antennes

A quand l'application de ces mesures?

La fermeture du dépôt des déchets verts

Situé près des ateliers municipaux, elle a été annoncée par la mairie. Décision regrettable : la justification est le non respect de la réglementation, soit mais une solution de remplacement n'aurait-elle pas pu être envisagée depuis déjà fort longtemps ? Si ce dépôt avait la chance d'exister, il faut reconnaître que son emplacement n'était pas des plus judicieux, ni des plus pratiques... Est-ce une raison pour le supprimer purement et simplement sans autre alternative ? Ce simple dépôt-vert rendait énormément service à la population : situé dans la commune il évitait des déplacements inutiles à l'extérieur. BARRAGE avait soulevé le problème et envisagé un déplacement du lieu de collecte, avec une adaptation plus pratique et la mise en place d'un broyeur (comme à Panazol ou Rilhac) pour un remplissage plus efficace des bennes. Avec la participation de l'agglo, l'investissement devrait rester raisonnable. Si aucune solution n'était proposée, nous ne pourrions que regretter les nombreux aller-retour imposés aux Palaisiens pour se rendre en ZIN ou à Rilhac, avec un risque de comportement incivique par l'apparition de dépôts « sauvages » comme on en voit trop souvent dans la nature, ou de feux divers aux 4 coins de la commune. Cette situation méritait à elle seule un débat et une concertation avec la population qui perd un « service rendu » plutôt que de subir autoritairement et arbitrairement cette décision.

A trop faucher, nos déchets se barrent... ! JPC

La COVED (Panazol)

La COVED avait envisagé l'extension de son site du Puy-Moulinier, projet auquel nous étions opposés. Nous apprenons que suite à un appel d'offres infructueux, elle renonce à cette extension.

Nous avons déjà obtenu satisfaction pour que le contrôle de cette décharge soit placé sous autorité de la préfecture avec surveillance de la DDE et non plus seulement régie par un simple arrêté municipal. Mais nous n'avons toujours pas pu obtenir l'arrêt du stockage de l'amiante dont la quantité atteint des limites incroyables : ce « cadeau » de milliers de tonnes (+ 7500t/an) ressurgira tôt ou tard. D'autres moyens d'élimination existent, même si le coût est plus conséquent, l'amiante n'est pas un déchet anodin ni biodégradable. Quel héritage pour les générations futures!

Concernant la décharge actuelle des déchets inertes (tri et transit) une nouvelle organisation a vu le jour avec des transports par containers/bennes, entraînant un surplus de circulation des poids lourds (80 AR/jour) transitant principalement par le bourg du Palais ! Nous avons demandé et exigé la limitation de ces nuisances au maximum, qu'un traitement des eaux de stockage et de ruissellement soit mis en place afin de limiter les écoulements et pollutions vers la Vienne située à proximité immédiate, rien n'a été pris en compte.

Nous aurions souhaité que de tels sujets soient abordés et traités efficacement en conseil municipal que ce soit à Panazol ou au Palais.

JPC

Bulletin financé par les cotisations des adhérents et imprimé par nos soins
Directeur de publication: Yvan TRICART

LGV un déni de démocratie

RFF a donc choisi la zone de passage préférentielle à travers la forêt d'Enguenaud, le long des lotissements la Dépense, Beauvais pour rejoindre la ligne existante derrière la mairie. La majorité municipale avait promis de tout faire pour refuser cette solution qui défigurera Le Palais et provoquera de nombreuses nuisances pendant les travaux et après. Mais sitôt l'annonce de RFF, le Maire du Palais renie sa parole et approuve la décision. Lamentable.

Pour notre part, nous continuons à dire **NON à la LGV Poitiers-Limoges**; au delà de la casse environnementale à travers le paysage Limousin et notamment Le Palais, ce projet ruineux, payé par vos impôts, répond seulement à un objectif de prestige de Limoges et entre en concurrence avec les trains-grandes lignes sur la ligne historique POLT (Paris -Orléans-Limoges-Toulouse) : sur les 3 millions de personnes qui vont en Ile-de-France par an (1 million par le train, 2 par la route) 1,5 million devront prendre la LGV pour rentabiliser cette infrastructure qui sera gérée par le privé (à quel prix ?), Les correspondances TER seront organisées pour les horaires de la LGV, résultat, seul un résiduel de voyageurs restera sur l'axe historique : pour la SNCF ce ne sera pas rentable, les trains grandes lignes sur l'axe POLT seront donc supprimés.

Nous préférons l'alternative qui peut être mise sans attendre en service: des TGV sur la ligne existante POLT, et une baisse des tarifs !

Yvan Tricart

Vous avez la parole

Coup de gueule d'un Palaisien très mécontent. (extraits)

« ... la création d'un semblant de piste cyclable à l'entrée de la ville totalement inutilisable qui sert de sanitaire canin, et reste allumé toute la nuit...

-Des panneaux lumineux d'information qui ne servent à rien, dont, c'est quand même un comble, 2 sont espacés de 50 M....

-Cerise sur le gâteau, suppression de la déchetterie, à l'heure où on nous parle de recycler, de la taxe carbone et des économies, maintenant il faudra faire 10 Km aller retour. Il va falloir s'attendre à des décharges sauvages. Mais les économies ça ne semble pas le souci de la Municipalité...

-Mais le top du top c'est la création d'un giratoire qui coûte une petite fortune, rue Clemenceau, un carrefour peu fréquenté [alors qu'il n'y a pas d'argent pour le giratoire demandé rue A.Briand à la Petite Chapelle]

-Que fait-on pour la pollution Valdi, Wattelez, Incinérateur qui soi-disant ne pollue pas, il suffit de regarder les façades et les toitures noircies, et le plus simple c'est d'essuyer les fils à linge une fois par semaine et de regarder la couleur du chiffon. Mais que l'on se rassure, nous allons avoir bientôt une ligne LGV qui sera une pollution visuelle, avec un morcellement de la commune... »

B.O.

Adhésion : 7€ Soutien financier € (chèque à l'ordre de Barrage)
Si vous ne pouvez pas participer à l'AG et que vous voulez donner procuration ou faire des propositions écrire à :
Barrage 63 route des Bardys 87410 le Palais

Vous pourrez retrouver BARRAGE sur son site Web ! Bonne navigation.

<http://pagesperso-orange.fr/associationbarrage/index.html>